



L'ÉCONOMIE SOCIALE : UN MONDE MULTIFORME AU CŒUR DE MUTATIONS ET PORTEUR D'INNOVATIONS SOCIALES

DANIEL RAULT*

DES ENTREPRISES FONDÉES SUR UN PROJET COLLECTIF..

L'économie sociale regroupe des entreprises dont l'activité économique est soumise à des principes autres que celui de la maximisation du profit, sans que les contraintes de l'efficacité économique soient pour autant négligées. S'interdisant la redistribution individuelle des profits réalisés, elles proclament que leur finalité est le service de l'homme. Anciennes ou récentes, elles se définissent comme des sociétés de personnes et ce sont d'abord des intérêts collectifs qui président à leur activité. Leurs objectifs traduisent les intérêts d'un groupe social porteur de l'entreprise, producteur ou consommateur, les membres du groupe étant à la fois sociétaires et clients (principe de double qualité), mais ils peuvent

aussi prendre en compte les intérêts de groupes sociaux externes à l'entreprise et qui bénéficient de ses activités (*Encadré n° 1*).

Ces entreprises développent des modes de gouvernance spécifiques, essentiellement associatif, coopératif et mutualiste, qui plongent très loin leurs racines dans l'histoire. Le caractère collectif de ces organisations les a amenées à opter pour des normes d'actions et des projets qui peuvent relever directement ou indirectement de l'intérêt général. À ce titre, elles peuvent recevoir un appui des pouvoirs publics et voir reconnues leurs spécificités.

L'économie sociale s'est formée au tournant des années 1970 par le rassemblement progressif de ses familles¹ réunies dans un comité de liaison². Plus récemment, le CEGES³, à sa création en 2001, a réaffirmé la volonté commune des composantes de

* Conseiller technique à la DIISES.

l'économie sociale de « ... faire reconnaître par les pouvoirs publics et la société civile la forme originale d'entreprendre incarnée par l'Économie sociale (les groupements de personnes), qui est une alternative à celles issues de l'économie libérale capitaliste et de l'économie dirigée ».

Les modes de gouvernance traduits dans des statuts spécifiques unifient ce champ qui peut étonner par sa grande diversité : diversité d'activités, de taille des organismes, de leur composition, de leur rapport au territoire. Cette diversité est d'ailleurs présente au sein de chacune des familles, associative, coopérative, mutualiste. Dans chacune d'elles coexistent des groupements anciens, dont certains sont devenus de véritables poids lourds économiques au plan national (voire au plan international), et des structures plus récentes qui pour être souvent de taille modeste ou spécialisées sur des segments d'activités étroits ou avoir recours à un appui de la collectivité n'en ont pas moins un potentiel très important.

La complexité redouble quand le constat est fait que ce champ subit des mutations permanentes. Le statut est-il absolument garant des qualités spécifiques des organismes qui l'ont adopté ? L'application rigoureuse du mode de fonctionnement revendiqué peut-elle se maintenir dans la longue période ? Des organismes qui sans avoir un des statuts fondateurs justifient des critères demandés n'ont-ils pas vocation à être pris en compte et reconnus ?

C'est une difficulté supplémentaire : la photo de famille « bouge ». La distinction entre une économie sociale « instituée » et une économie sociale

« émergente » est ancienne. Une récente publication du Conseil Économique et Social Régional (CESR) de Bretagne rend compte du foisonnement des concepts utilisés et de l'intérêt de conserver l'appellation d'économie sociale : « on observe à partir de la fin des années 1970, en France puis dans l'Union européenne, une redécouverte et un renouveau de la notion d'économie sociale, celle-ci pouvant prendre des visages multiples qui ne facilitent pas toujours sa compréhension : « économie solidaire », « tiers secteur », « économie sociale et solidaire », « économie quaternaire », « troisième système »... Au vu de ses recherches historiques, le CESR a donc préféré retenir la notion d'économie sociale, seule appellation officiellement reconnue par le législateur français et par les institutions de l'Union européenne à ce jour. Enfin, le renouveau de l'économie sociale est aussi marqué par l'arrivée tardive en France, à partir de la fin des années 1980, d'un nouvel acteur : les fondations »⁴. On trouvera une définition précise des différents concepts dans le hors-série pratique consacré par *Alternatives Économiques* à l'économie sociale⁵.

... QUI PEUVENT ÊTRE DES « POIDS LOURDS » DE LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le recoupement de données, issues de sources statistiques et des informations rassemblées par les fédérations qui structurent les familles et mouvements de l'économie sociale, indique l'étendue considérable du secteur et

son importance économique. Le CEGES rassemble les données des fédérations qui composent l'ensemble des familles et des mouvements du secteur (*encadré n° 2*) et publie les « chiffres clés de l'économie sociale »⁶. Il vient de publier une plaquette de présentation⁷ où il estime à 800 000 le nombre d'entreprises (sociétés coopératives, mutuelles, associations employeurs) concernées et à environ 2 000 000 le nombre de leurs salariés. Ce chiffre inclut l'emploi occasionnel ou secondaire (au sens du traitement des Déclarations annuelles de données sociales - DADS) plus répandu en secteur associatif. Les données de cadrage provisoires fournies par l'INSEE⁸ hors emploi occasionnel ou secondaire (*Tableau 1*) indiquent la part très importante des emplois féminins en corrélation avec les caractéristiques des secteurs d'activité couverts par les associations, en premier lieu, et, dans une moindre mesure, par les mutuelles. L'étude publiée par l'INSEE et RESA (réseau des chambres régionales de l'économie sociale des régions atlantiques)⁹ en donne le détail sectoriel (*Tableau 2*).

Croisant plusieurs sources, Thierry JEANTET donne une présentation très fouillée par familles et catégories d'organismes de l'économie sociale, des structures, de leurs sociétaires, des salariés et des bénévoles, des administrateurs, et un indicateur de poids économique (voir extrait donné en annexe)¹⁰.

Sur le devant de la scène, apparaissent les « poids lourds » de l'économie sociale qui ont acquis des positions dominantes dans leur secteur d'activité (*Tableau 3*).

On notera tout d'abord l'importance historique qu'ont eu les familles de l'économie sociale dans **le monde agricole**. Des liens très étroits entre la coopération bancaire, la coopération de production, le mutualisme d'assurance ont façonné en partie l'image du monde agricole français. Aujourd'hui, les coopératives agricoles regroupent 90 % des exploitations agricoles et représentent près de 30 % des parts de marché de l'industrie agroalimentaire.

Mais en termes de poids relatif sectoriel, ce sont **les associations** qui marquent le plus leurs secteurs de spécialisation. Elles représentent 90 % du secteur des services à la personne. Dans le domaine des prestations les plus difficiles, elles ont apporté les réponses attendues en mobilisant des contributions bénévoles avant que quiconque ne songe à considérer ces activités comme un marché à prendre. Ainsi l'offre associative a répondu naturellement à la demande des ménages désireux de sortir du régime de « gré à gré ».

Ce secteur en expansion connaît une mutation rapide, avec une sortie accélérée du régime de « gré à gré » et des besoins de professionnalisation, et fait l'objet de mesures d'accompagnement fiscales et réglementaires. Si les associations y sont actuellement dominantes (*Tableau 4*), leur place à l'avenir dépendra pour beaucoup de l'efficacité des réponses combinées que, face à la concurrence nouvelle des entreprises classiques, les banques coopératives, mutuelles d'assurances, mutuelles de santé et associations mettent en place dans le cadre d'enseignes¹¹.

L'évolution des services offerts et les résultats obtenus seront sans aucun doute éclairants quant aux lignes de



partage qui peuvent se faire jour au sein même de l'économie sociale. Il s'agit de la capacité des diverses composantes à maintenir des réponses originales ou, a contrario, de celle des mécanismes de marché à leur imposer, selon des dynamiques sectorielles, le choix entre le retrait et la banalisation.

Les évolutions dans ce secteur sont un nouvel enjeu pour l'économie sociale et la réalité des liens concrets entre les familles associative, mutualiste et coopérative. Au cours de son histoire, le secteur a connu des mouvements contradictoires. Le resserrement des liens entre familles de l'économie sociale en France (effet centripète) à la fin des années 1970 n'a sans doute pas sans raison été concomitant du développement d'une crise économique durable. À l'inverse, l'ouverture croissante des marchés européens a pu renforcer les contraintes subies par chaque organisation confrontée dans son propre secteur d'activité à des conditions réglementaires et de concurrence nouvelles et provoquer une tendance inverse (effet centrifuge).

Les « poids lourds » de l'économie sociale ont été les premiers confrontés aux forces « centrifuges ». La question a été posée de l'adéquation des structures coopératives des banques de l'économie sociale eu égard à la déspecialisation des organismes bancaires dans le cadre de la loi du 24 janvier 1984.

Compte tenu de l'importance du **secteur bancaire coopératif** (Tableau 5), composé du groupe Crédit agricole, du Crédit mutuel, des Banques populaires (auxquelles le Crédit coopératif et le Crédit maritime mutuel sont rattachés) et des Caisses d'Épargne, les

évolutions ne peuvent être qu'assez lentes. La spécialisation acquise des banques coopératives, encore très marquée au début des années 1990¹² (les crédits à la clientèle représentaient alors plus de 50 % de l'actif, les dépôts de la clientèle, y compris les comptes à régime spécial, plus de 40 % du passif de l'ensemble des réseaux coopératifs - hors Caisses d'Épargne à l'époque), est toujours présente aujourd'hui, comme le montrent les auteurs d'une recherche récente menée sur le secteur¹³. Les auteurs de cette étude indiquent qu'en 2002 : « les financements des banques coopératives se dirigent essentiellement vers trois secteurs institutionnels : ménages et entreprises individuelles - clients traditionnels de ce réseau (respectivement 47 % et 14 % de leurs concours à l'économie) - et sociétés non financières (SNF 27 %). À l'opposé, les concours des banques SA se répartissent principalement entre SNF (46 %) et ménages (27 %) ». Ils notent que sur la décennie 1992-2002 la diminution (de 24 % à 14 %) de la part des entreprises individuelles dans les crédits des banques coopératives marque la tendance à la déspecialisation des activités des banques coopératives, tendance qu'il faut relativiser compte tenu de la diminution de la part des entreprises individuelles dans le PIB français. Enfin, ils soulignent : « qu'au contraire, la spécialisation des banques coopératives dans le financement des ménages s'amplifie. L'intégration dans le secteur coopératif des Caisses d'Épargne, qui sont encore plus nettement orientées vers le financement des ménages, contribue à l'augmentation de trois points (de 44 % à 47 % entre 1999 et



2002) de la part de ces derniers dans l'ensemble des financements provenant des réseaux coopératifs ».

Exploitant les ressources statistiques bancaires, les auteurs livrent une analyse originale de « l'efficacité de la forme coopérative dans l'industrie bancaire ». Ils ouvrent une réflexion de longue haleine en contradiction avec les conclusions de travaux analogues traitant de la réalité anglo-saxonne en ce domaine : « ... quelles spécificités d'organisation peuvent-elles justifier les bons résultats de ce type de banques ? Quels critères ignorés par les analystes anglo-saxons peuvent-ils conduire à réhabiliter le modèle coopératif ? ».

Dans le cadre du mouvement de déspecialisation des institutions conduisant des activités financières, les banques coopératives jouent un rôle essentiel et sont au centre de la restructuration du paysage bancaire français. Ce mouvement concerne l'ensemble des activités financières dont la bancassurance.

À ce titre, un autre « poids lourd » de l'économie sociale, celui des **mutuelles d'assurance** est concerné par des mutations analogues. Réunies dans le GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances) « les mutuelles d'assurance dites sans intermédiaire (MSI) ou à gouvernance d'économie sociale (MGES), comme la MACIF, la MAIF, la MATMUT, la MAAF, la GMF, la MAPA, la MFA, l'AMF... détiennent 50 % du marché de l'assurance automobile individuelle et de celui de l'assurance habitation du particulier¹⁴ ». Elles concernent un groupe social très important : « 17,4 millions de sociétaires sont couverts en multirisque habitation par 33 entreprises

adhérentes au GEMA, dont 15 sociétés d'assurance mutuelle et 18 sociétés anonymes... En activité d'assurance-vie en France, 8 entreprises adhérentes, dont 6 sociétés anonymes et 2 sociétés d'assurance mutuelle couvrent 3,4 millions d'assurés »¹⁵.

À l'instar des banques coopératives, les mutuelles d'assurance vivent des mutations considérables qui les amènent à interroger les fondements mêmes de leur spécificité. Par exemple, la filialisation d'une partie des activités d'une mutuelle (à savoir l'utilisation du statut d'une SA classique) ne rencontre plus d'opposition de principe sous réserve du respect de certaines conditions¹⁶.

Les mutuelles de santé, dites « mutuelles 45 », s'inscrivent dans le code français de la mutualité : « Les mutuelles sont des groupements à but non lucratif qui, essentiellement au moyen des cotisations de leurs membres, se proposent de mener, dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide (article L.111-1 du Code) ». Ce sont des organismes à caractère non lucratif et, au-delà, « la mutualité est marquée par le principe du vote des décisions essentielles par l'assemblée générale des sociétaires, qui ont la double qualité d'assureurs et d'assurés »¹⁷.

Bien que moins présentes au plan européen, les mutuelles de santé n'en sont pas moins concernées par la formation d'un marché européen de l'assurance. Ainsi¹⁸ « le Code de la Mutualité a été réformé :

- une première fois par la loi du 25 juillet 1985 (en vigueur en 1999) qui a notamment introduit, dans la



gestion des mutuelles, des règles prudentielles financières ...

- une seconde fois par l'ordonnance du 19 avril 2001, et entré en vigueur au 1er janvier 2003, suite aux exigences communautaires qui assimilent les mutuelles aux entreprises d'assurance.

En vertu du principe de séparation des risques, celles-ci doivent donc d'une part clairement séparer les risques « vie » (risques liés à la durée de la vie humaine : décès, retraite, épargne) et « non-vie » (risques non liés à la durée de la vie humaine : maladie, invalidité, caution de prêts bancaires, chômage, assistance et protection juridique).

Le cumul est possible entre vie, accident et maladie, mais il est interdit entre vie et certains risques (dont : caution de prêts bancaires, chômage, assistance et protection juridique)...

D'autre part, en vertu du principe de spécialité, les mutuelles doivent exclure toute autre activité économique ou commerciale : cela remet donc en cause notamment la gestion par les mutuelles des différentes réalisations sanitaires et sociales (d'où la création actuelle de structures dédiées à la gestion des œuvres sociales)...

Soumises à une contrainte externe forte, les mutuelles de santé connaissent des mutations dont l'impact sur le système de santé devrait être important. Des évolutions structurelles observées sur le long terme le montrent : la part des mutuelles dans le financement de la dépense de soins et de biens médicaux était de 3,6 % en 1970 ; elle était de 6,1 % en 1990 et elle a dépassé 7 % en 2003-2005¹⁹. De façon plus générale, les mutuelles de santé intervenant simultanément dans la couverture des dépenses et dans la

production de services, jouent un rôle spécifique dans la régulation globale du système de santé.

La mutualité française est un monde complexe, fonctionnant en partie comme un véritable mouvement social. La FNMF estime à 100 000 le nombre des administrateurs impliqués dans les sections locales des mutuelles, à près de 2000 les services de soins et d'accompagnement mutualistes et à environ 38 millions le nombre de personnes protégées²⁰. Sous d'autres aspects, c'est un monde assez concentré²¹ : « Parmi l'ensemble des mutuelles, 1 171 groupements assurant chacun la protection de plus de 3 500 personnes réalisent en 2001 la totalité de l'activité mutualiste française en termes de couverture maladie complémentaire par personne protégée... Parmi ces 1 171 groupements, les mutuelles proprement dites représentent plus des trois quarts des effectifs d'ensemble. En particulier, 549 mutuelles « de santé » versent près de 90 % de l'ensemble des prestations... »

Parmi les « réalisations sanitaires et sociales » gérées par les groupements, certaines sont très spécifiques aux mutuelles (centres d'optique, centres dentaires, centres d'audioprothèse, laboratoires de prothèse dentaire, pharmacies), d'autres peuvent être voisines de réalisations d'associations du secteur de la santé (centres de soins médicaux et infirmiers, établissements et services d'hospitalisation) ou, dans un troisième cas, être tout à fait équivalentes aux réalisations du secteur social et médico-social associatif (centres et services de loisirs-vacances, services d'accompagnement de la famille, établissements et services pour



la petite enfance, établissements et services pour personnes âgées, établissements et services pour personnes handicapées).

Les associations du secteur social et celles de la santé, sans être les seules à appartenir au champ de l'économie sociale, en constituent une composante « lourde » : leurs effectifs salariés sont évalués à 747 000 et 152 000, soit pour ces deux composantes 60 % des effectifs salariés des associations²². Notons au passage les améliorations nécessaires pour ce qui concerne l'approche des activités économiques des associations : cette dernière estimation comporte des doubles comptes avec l'estimation indiquée supra pour ce qui est des services à la personne.

LES ASSOCIATIONS AU CROISEMENT DE L'INITIATIVE CITOYENNE, DE L'INNOVATION ÉCONOMIQUE ET DE LA SOLIDARITÉ

Si les associations dites de gestion prennent place parmi les poids lourds de l'économie sociale, elles ne constituent pas un monde à part séparé du reste de la (très grande) famille associative. Nombre d'initiatives collectives, faiblement formalisées à leurs débuts, pourront connaître ultérieurement un développement important une fois constituées les références et les modalités de leur reconnaissance par la collectivité. Et nombre d'entre elles ont vocation à établir des partenariats au sein de l'économie sociale.

Le poids économique des associations dans les différents secteurs d'activité doit être mesuré selon plusieurs critères. Le volume de l'emploi salarié ne donne qu'une image très partielle et déformée puisque, pour une association ayant un ou plusieurs salariés, environ cinq autres associations développent des activités sur la base de contributions bénévoles. Le *tableau 6*, issu des travaux du Matisse²³ montre la dimension bipolaire du monde associatif. Si les secteurs de l'action sociale et de la santé occupent près de la moitié de l'emploi associatif, ils ne représentent qu'à peine plus de 10 % du nombre total d'associations et mobilisent moins de 18 % du travail bénévole. A contrario, les secteurs de la culture, des sports et des loisirs représentent au total 60 % des associations et 58 % du travail bénévole mais seulement 25 % du volume des emplois associatifs. Même si certaines réserves doivent être faites sur la fiabilité des estimations des contributions bénévoles, et notamment leur valorisation²⁴, ces chiffres indiquent l'importance des apports associatifs et la nécessité de mieux reconnaître les contributions bénévoles.

Le CERPHI (Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie) s'est fixé pour objectif la construction d'un dispositif complet des activités associatives. Il cherche notamment à compléter les sources statistiques déjà utilisées et à apporter une mesure fiable en matière de suivi conjoncturel de l'emploi associatif. Un partenariat avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) lui a permis de mesurer le dynamisme du secteur en matière de création d'emplois²⁵ ;

sur les années 2000 à 2005 les évolutions annuelles du nombre de salariés dans les associations du régime général sont particulièrement élevées²⁶.

UN VIVIER DE CRÉATIONS

Le dynamisme des associations en matière d'emploi s'explique en particulier par le rôle moteur qu'elles jouent en matière d'innovation sociale. C'est ce que relèvent Naïri NAHAPETIAN et Guillaume DUVAL en présentation du hors-série pratique « *Entreprendre autrement* » de la revue *Alternatives Économiques*²⁷. Thierry JEANTET souligne dans cet ouvrage que, de façon générale, les statuts de l'économie sociale et solidaire permettent aux coopératives, associations, mutuelles et entreprises d'insertion d'innover.

Si les données statistiques manquent encore pour mesurer et, surtout, suivre dans le temps le devenir des très nombreuses créations d'activités sous ces différents statuts, la tendance fait l'objet d'un constat général. À côté, ou en relation avec les « poids lourds », l'économie sociale et solidaire abrite un véritable « vivier de créations », selon une description novatrice proposée dans un ouvrage récent de Virginie Robert : « *L'irrésistible montée de l'économie sociale, un projet, une culture, des valeurs* »²⁸ : l'auteur souligne que le statut coopératif, très utilisé dans le monde agricole et celui du BTP connaît, grâce au dynamisme des Scop, un intérêt croissant dans les secteurs marqués par l'innovation.

La revue *Participer* vient de publier un bilan de 10 années de croissance

des Scop (1996 à 2006)²⁹. Pour 1 688 Scop représentant 36 300 salariés en 2006, on enregistre une croissance de 7 000 emplois sur la décennie, avec un déplacement en faveur des activités de services (à qui les Scop doivent 6 000 des 7 000 emplois supplémentaires) et un maintien relatif des poids de chaque secteur, le BTP restant en tête au sein des Scop avec 30 % des emplois.

AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'OBSERVATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Si nous disposons de nombreuses études sur l'économie sociale³⁰ comme des publications statistiques régionales de l'INSEE réalisées en partenariat avec les CRES (Chambres régionales de l'économie sociale)³¹, un dispositif statistique harmonisé au plan national fait encore défaut.

Celui-ci demande d'introduire un suivi statistique des formes *émergentes* autant que des formes *instituées*. Les premières doivent être suivies avec beaucoup plus de précisions qu'actuellement, qu'elles « pèsent » encore assez peu (sociétés coopératives d'intérêt collectif, coopératives d'activité et d'emploi, entreprises solidaires), ou qu'elles soient fort nombreuses (créations d'activité par des associations).

Cela demande une mobilisation des sources statistiques disponibles et un accord méthodologique précis avec les acteurs concernés. Afin d'améliorer le dispositif existant, l'INSEE, à la demande de la DIISES, a décidé d'harmoniser ses publications statis-



tiques régionales sur l'économie sociale et solidaire. Le périmètre de travail proposé a été récemment validé par la Conférence nationale des Chambres régionales de l'économie sociale.

Une concertation étroite entre statisticiens, chercheurs et acteurs concernés est indispensable pour construire un dispositif d'évaluation du poids et du rôle de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'appareil productif.

Concernant les associations, cela avait été souligné dès 1998 dans un rapport du CNIS³². Le rapport proposait un programme de travail spécifique sur les secteurs non-marchands comprenant la mobilisation et la mise à niveau sur ces secteurs des sources statistiques habituellement utilisées pour l'analyse de l'appareil productif en général et, parallèlement, suggérait une coordination des programmes de recherche conduits sur les associations.

C'est dans cet esprit qu'avait été mené le premier programme de recherche que la DIIESES a pu financer³³. Ce programme qui avait associé dans un cadre pluridisciplinaire une trentaine d'équipes régionales a pris d'emblée les difficultés à bras-le-corps. Les chercheurs mobilisés ont proposé un réexamen du secteur visant à rendre

compte de façon théorique et pratique des mutations en cours, des formes nouvelles émergentes et des relations organiques qui existent entre des composantes disparates.

Guy NEYRET, coordinateur scientifique du programme avait pu écrire : « Relevons comme observation préalable cette perception majeure, qui ressort des enquêtes de terrain, de l'extraordinaire diversité, du foisonnement qui caractérise le champ de l'économie sociale et solidaire. C'est un « objet qui se dérobe... », qui résiste à toute tentative d'appréhension globale, d'inscription dans des moules établis a priori. Toute tentative « descendante » de description et de catégorisation se trouve vouée à l'échec, il n'est d'autre voie que de partir du terrain, des secteurs et branches d'activité, des innombrables familles d'appartenance. »

Avec l'harmonisation des publications statistiques régionales, la mobilisation d'équipes de recherche universitaires sur un grand nombre de régions, le travail interdisciplinaire qui s'y produit, les partenariats qui se concrétisent avec les chambres régionales de l'économie sociale, les conditions sont maintenant quasiment réunies pour un changement qualitatif du dispositif de connaissance de l'économie sociale et solidaire.

Encadré 1

Textes de référence

- La charte de l'économie sociale de 1980 :
www.cres-bretagne.org/charte_1980_ess.pdf
- Déclaration du Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA, mai 1995) :
www.ceges.org/docu_fiche.php?TxtNum=17
- Communiqué du Conseil des Entreprises et Groupements de l'Économie sociale (CEGES, 2001) :
www.ceges.org/docu_fiche.php?TxtNum=25
- Charte de la Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutualités, Associations et Fondations - CEP-CMAF (avril 2002) :
www.cepcmaf.org/language.php?screewidth=800&screenheight=600
- Déclaration finale commune des organisations européennes de l'Économie sociale (Conférence de Salamanque).
Source : Lettre de l'Économie sociale n° 1011 du 20 au 26 juin 2002
www.ceges.org/docu_fiche.php?TxtNum=40

Encadré 2

Familles et mouvements

- ASFONDES
Association des fondations de l'Économie Sociale
- COLLÈGE EMPLOYEURS
Collège des syndicats d'employeurs des entreprises de l'Économie sociale
- CCOMCEN
Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale
- CNCRES
Conférence Nationale des Chambres Régionales de l'Économie Sociale
- CPCA
Conférence permanente des coordinations associatives
- FNMF
Fédération Nationale de la Mutualité Française
- GEMA
Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances
- GNC
Groupement National de la Coopération

www.ceges.org/comp_cadre.php



Tableau 1
Emploi salarié dans l'économie sociale
(Non compris l'emploi occasionnel, secondaire)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Coopératives	110 200	61 800	172 000
Mutuelles	22 500	57 000	79 500
Associations	485 500	918 200	1 403 700
Autres (Fondations)	14 900	33 700	48 600
Ensemble ESS	633 100	1 070 700	1 703 800
Services	6 155 400	6 896 800	13 052 200
Autres acteurs	6 224 100	3 081 800	9 305 900
Ensemble des secteurs	12 379 500	9 978 600	22 358 100

INSEE, données de cadrage agrégées provisoires - champ DADS 2002.

Les définitions des différentes notions d'emplois dans les DADS sont précisées in « *L'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées* », Publication N° 105, juillet 2001, INSEE Midi-Pyrénées.

Tableau 2
Part des emplois féminins dans les entreprises de l'économie sociale

	Part de l'emploi féminin (%)	Emploi du secteur (4 régions atlantiques)
Associations du secteur social : aide à domicile	98,0	15 634
Associations du secteur social : crèches et garderies	96,9	3 194
Associations du secteur social : accueil des personnes âgées	88,4	13 305
Associations du secteur santé	78,7	16 545
Organismes régis par le code de la mutualité	74,5	14 507
Associations du secteur social : accueil des personnes handicapées	66,9	24 960
Associations d'enseignement	63,0	39 068
Mutuelles d'assurances	58,3	10 586
Associations du domaine culturel	51,4	5 678
Associations d'insertion par l'économique	48,0	6008
Banques coopératives	46,9	36 638
Associations du secteur social : aide par le travail	44,6	23 552
Associations de sports et de loisirs	40,8	8 772
Coopératives (production, consommation)	30,8	40 338

Source : « *Les Cahiers de Décimal* » Insee Poitou-Charentes N° 42 - avril 2003.

www.insee.fr/fr/insee_regions/poitou-charentes/publi/sommaire_cahier42.htm

Exploitation des DADS 2000 sur 4 régions, Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.



Tableau 3
Les « poids lourds » de l'économie sociale

Domaine d'activité	Part de l'ES	Organismes principalement concernés
Services à la personne	90 %	Associations
Dépôts bancaires	60 %	Banques coopératives
Complémentaires de santé	60 %	Mutuelles réunies dans la Mutualité française
Marché de l'assurance auto	53 %	Mutuelles d'assurances réunies dans le GEMA
Marché de l'agroalimentaire	30 %	Coopératives agricoles
Distribution	25 %	Coopératives de commerce associé et coopératives de consommateurs

Source : CEGES - plaquette de présentation 2007 - www.ceges.org/docu_fiche.php?TxtNum=100.

Tableau 4
Services à la personne : chiffres clés de la filière

(a) Organismes agréés de services à la personne (prestataires & mandataires) en France	Nombre 2006	
Associations	8000	
CCAS	1250	
Entreprises	1200	
Total	10450	
(b)	Effectif salarié 2005	Volume horaire Annuel en ETP 2005
Emplois directs (hors mandat ou sous mandat et assistantes maternelles incluses)	1 324 693	466 850
Associations prestataires	212 570	140 070
CCAS prestataires		
Entreprises prestataires	14 930	4 830
Total	1 552 193	611 750

Source : données IRCEM, DARES et Xerfi citées par la CCI Marseille Provence : « *Ressources économiques* » - 02/11/2006 - <http://www2.ccimp.com/home/CRE/SvesPers.pdf>

Tableau 5
Chiffres clés des banques coopératives françaises, 2001

Réseaux	Banques Populaires	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	Crédit Coop.	Caisses d'Épargne	Total
Caisses/banques régionales	28	48	18 fédérations	nd	34	
Effectifs salariés (en %)	34 800 16 %	102 200 48 %	30 450 14 %	2 676 1 %	44 400 21 %	100 %
Crédits clientèle (millions d'euros) (en %)	59 100 15 %	189 692 47 %	65 290 16 %	7 176 2 %	81 906 20 %	403 164 100 %
Ressources clientèle (millions d'euros) (en %)	56 668 11 %	212 326 42 %	72 207 14 %	3 890 1 %	162 019 32 %	507 110 100 %
Sociétaires (millions) (en %)	2 13 %	5,5 36 %	5,7 37 %	1,4 1 %	2,1 14 %	15,4 100 %
Clients (millions) (en %)	5,4 9 %	16,1 28 %	9,9 17 %	0,3 1 %	26 45 %	57,7 100 %

Source : « *Le mouvement coopératif en France* », Rapport du Conseil Supérieur de la Coopération, 2002.

Tableau 6
Nombre d'associations (emplois salariés et non salariés)
Emplois salariés
Contribution bénévoles dans les associations

	Effectifs des associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié			Répartition de l'emploi salarié en équivalents plein-temps selon les secteurs d'activité			Répartition du travail bénévole en équivalents plein-temps		
	Assoc. sans salaire	Assoc. employeurs	Total	%	% du nombre d'emplois en EPT	Nombre de personnes en EPT	Ratio effectifs en EPT effectifs personnes occupées	Nombre de bénévoles en EPT	% du volume de travail bénévole
Action caritative et humanitaire	24 000	2 800	26 800	3,0	1,9	17 000	0,74	38 700	5,4
Action sociale	52 500	19 000	71 500	8,2	34,8	316 000	0,63	93 900	13,1
Santé	16 000	4 700	20 700	2,4	11,9	108 000	0,70	30 300	4,2
Culture	132 000	25 000	157 000	17,9	9,0	82 000	0,54	96 900	13,5
Sports	158 000	37 500	195 500	22,2	7,2	65 000	0,35	200 900	28,1
Loisirs	158 000	22 000	180 000	20,4	9,1	83 000	0,34	114 800	16,0
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	135 000	10 000	145 000	16,6	2,9	26 000	0,47	77 400	10,8
Éducation, formation, insertion	38 000	15 500	53 500	6,0	18,2	165 000	0,63	45 600	6,4
Défense des intérêts économiques et développement local	17 000	6 500	23 500	2,6	3,9	35 000	0,52	12 700	1,8
Autres	4 500	2 000	6 500	0,7	1,1	10 000	1,00	4 800	0,7
Total	735 000	145 000	880 000	100,0	100,0	907 000	0,55	716 000	100,0

Source : enquête Matisse CNRS 1999 auprès des associations, Viviane TCHERNONOG, RECMA N° 282 - Novembre 2001.

Annexe

L'économie sociale en France en 2003

Ce tableau est extrait de l'ouvrage de Thierry JEANTET : « Économie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité ».
La Documentation Française, Paris 2006 - p. 88-89.

Catégories d'organismes	Sociétaires	Structures	Salariés et bénévoles	Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)
Coopératives				
Agriculture	1 000 000	3 500 entreprises 1 500 filiales 13 300 CUMA	150 000 (filiales non comprises)	CA : 77 (filiales comprises)
Artisanat <i>Artisanat groupé</i>	80 000	800 (307 coopératives et 493 groupements)	Groupements : 4 700 Adhérents : 183 000	CA:1,10
Commerçants	21 000	41 (points de vente : 24 600 enseignes : 70)	Centrales : 11 000 Adhérents : 171 000	CA : Centrales : 14,091 (HT) Adhérents : 35,3 (TTC)
Consommateurs - coopératives de consommateurs - VPC (CAMIF)	1 300 000 1 500 000	30 4	14 000 2 110	CA : 3,4 (TTC) CA : 0,683 (HT)
Éducation (coopératives scolaires)	4 400 000 (élèves)	48 500 structures 101 associations départementales	non significatif	non significatif
Habitation - Coop. HLM	60 000*	160	950	Unité produites : 4 100 Copropriétés : 42 000 lots Patrimoine locatif : 15 160 logements

	85 000 logements	1 205 syndicats de copropriété	8 000 bénévoles	Activité annuelle : 0,310
<i>- Copropriété coopérative</i>				
Pêche artisanale *	16 800 (Coop.)	165 coopératives	2 570	CA : 1,171
Scop entreprises	21 000	1 580	35 230	CA : 2,590
Transport	2 300	48	12 500	CA (group. et associés) : 0,764
Banques coopératives	2 400 000	23 banques régionales 95 stés de caution mutuelle 2605 agences	43 200	Bilan : 237,249
Caisses d'épargne	3 000 000 (dont 4 274 collectivités locales)	31 Caisses régionales 450 sociétés locales 4700 agences	44 700	Bilan : 380,675
Groupe Crédit agricole	5 700 000	2 629 caisses locales 44 caisses régionales 7 260 agences	136 000(2) 73 000	Bilan 875,238 (2)
Groupe Crédit coopératif (1)	29 200	20 établissements affiliés 98 agences	Groupe CC : 1570 CC : 1 430	Bilan : 6740
Crédit mutuel	6 100 000	1 890 caisses locales 3 120 guichets	31 870	Bilan : 355,005 (3)
Total	17 229 200	17 243 agences	257 340	Bilan : 1 854,907
Mutuelles d'assurances (GEMA)	17 700 000	36 sociétés d'assurance dont 16 mutuelles 4 400 points d'accueil	27 700	Cotisations : non vie : 8 Vie : 4,4
Groupama	5 000 000	11 caisses régionales 7 300 caisses locales	29 400	CA Assurance : 12,74

Mutualité agricole (MSA)*	4 100 000	78 caisses départementales 130 agences locales	19 000	Prestations sociales versées : 24,7
Mutuelles de santé (FNMF)	38 millions de personnes protégées	2 500 mutuelles et services médicaux et sociaux	55 000	Poids économique total : 16,3
Associations	21,6 millions de membres 35,6 millions d'adhérents	> 1 000 000	Salariés : 1,6 million (1 million ETP) Bénévoles : 12 millions (1 million ETP)	Budget cumulé : 48 (37 % du PIB)**
Fondations	Fondations**	2 109	Salariés : 47 000 Bénévoles : 28 000	Budget cumulé : 48

* chiffres clés 2002

** chiffres clés 2001

(1) Le groupe Crédit coopératif est membre du groupe Banque populaire dont il est l'une des maisons mères depuis fin janvier 2003

(2) Les données du Crédit agricole concernent l'ensemble des caisses régionales sauf les données relatives à la totalité du groupe qui sont complétées d'un (2)

(3) Données pour le Groupe Crédit mutuel

NB1 : les associations totalisent 35,6 millions d'adhésions en 2002, ce qui correspond, en raison des adhésions multiples à 21,6 millions de membres (source INSEE)

NB2 : Le commerce équitable n'est pas inclus dans ce tableau.

NOTES

1. « *Quand furent posées les fondations d'une politique de l'économie sociale* », Marcel HIPSZMAN RECMA n° 290, 2003.
2. Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA).
3. Conseil des Entreprises et Groupements de l'Économie Sociale - www.ceges.org/
4. Synthèse p. IV de l'étude du CESR de Bretagne : « L'économie sociale en Bretagne : Pour une région compétitive, sociale et solidaire » - Rapporteurs : M. Daniel HARDY et M^{me} Evelyne HUAUMÉ. www.cesdefrance.fr/actu.php?id_actu=160&PHPSESSID=58998a0996dcfeb392988a3b3d71bbf1
5. « *L'économie sociale de A à Z* », Alternatives Économiques, hors-série pratique N° 22 janvier 2006.
6. www.ceges.org/eco_poids.php
7. Plaquette du CEGES (2007) : www.ceges.org/docu_fiche.php?TxtNum=100
8. Dans le cadre de l'harmonisation des publications statistiques régionales en partenariat avec les Chambres régionales de l'économie sociale.
9. « *Les femmes dans l'économie sociale des régions atlantiques* », Les Cahiers de Décimal N° 42. INSEE Poitou-Charentes - avril 2003 www.insee.fr/fr/insee_regions/poitou-charentes/publi/sommaire_cahier42.htm
10. « Économie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité », Thierry JEANTET, La Documentation Française, 2006, p. 88-89.
11. La liste des enseignes existantes est consultable sur : www.servicessalapersonne.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=11&id_article=53
12. « Les réseaux bancaires mutualistes et coopératifs », Daniel RAULT RECMA N° 246, 1992.
13. « Les banques coopératives en France, le défi de la performance et de la solidarité », ouvrage coordonné par Nadine RICHEZ-BATTESTI et Patrick GIANFALDONI, Editions L'Harmattan, 2006.
14. Thierry JEANTET, op. déjà cité, p.99
15. Les chiffres clés du GEMA : www.gema.fr/gema_chiff.php
16. Cf. intervention de Daniel HAVIS, Président du GEMA, au colloque du 26 octobre 2006 « *Coopératives et mutuelles: gouvernement d'entreprise et démocratie d'entreprise* » www.gema.fr/media/pdf/DOC151_Projet2gouvernance.pdf
17. « Les mutuelles en France : un panorama économique en 2001 », Études et Résultats N° 299, Philippe ROUSSEL, DREES - mars 2004 - www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er299.pdf
18. « Les mutuelles en France : un panorama économique en 2001 », idem.
19. Comptes nationaux de la santé en 2005, Études et Résultats N° 505, DREES - juillet 2006.
20. La Mutualité Française en chiffres : www.mutualite.fr/web/frameset.nsf/site2002?OpenFrameSet&Frame=Une&Src=%2Fweb%2Fframeset.nsf%2FMutuelles%2Fmf_1%3FOpenDocument%26AutoFramed
21. « *Les mutuelles en France : un panorama économique en 2001* », idem
22. Chiffres repris des estimations de Philippe KAMINSKI in Bulletin de la CPCA N° 9 janvier 2007.
23. « *Ressources, financements publics et logiques d'action des associations* », Viviane TCHERNONOG, RECMA N° 282 - novembre 2001.
24. « *Le don du temps : une valeur inestimable ?* » in Bulletin de la CPCA N°9 janvier 2007.
25. « *La France associative en mouvement* », publication dirigée par Jacques MALET, CERPHI - Octobre 2006, www.cerphi.org/pdf_publications/La_France_associative_en_mouvement.pdf
26. Source CERPHI : pourcentages annuels d'augmentation de l'emploi salarié dans les associations sur la période 2000-2005 : + 3,9%, +2,9 %, + 4,2 %, + 2,1 %, +3,3 %, +1,6 %.
27. « *Entreprendre autrement* », hors-série pratique N° 14, revue Alternatives Économiques, mars 2004.
28. « L'irrésistible montée de l'économie sociale, un projet, une culture, des valeurs », Virginie ROBERT, Collection Monde d'aujourd'hui, éditions Autrement, 2007.



29. *Participer* N° 622 mars / avril 2007

30. ADDES - Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale : www.addes.asso.fr/

31. Publications statistiques régionales de l'INSEE en partenariat avec les Chambres régionales de l'économie sociale : liste disponible à la DIIESES (daniel.rault@sante.gouv.fr) ; une liste est également accessible sur le site de l'AVISE : www.avise.org/upload/2005-08-31_Etudes_regionales_ESS_INSEE.pdf

32. Rapport de la Mission « Associations régies par la Loi du 1^{er} juillet 1901 », CNIS N°44 novembre 1998
Guy NEYRET, Jean-Marie NIVLET, Daniel RAULT

33. « *Les Dynamiques de l'économie sociale et solidaire* », Editions La Découverte, Paris, 2006. Ouvrage collectif coordonné par J.N. CHOPART, G. NEYRET et D. RAULT.

